

Règlement d'intervention

Offre de service - « Sensibilisation à l'environnement dans les lycées franciliens »

I. Préambule

Face aux enjeux majeurs que représentent le changement climatique et la préservation de la biodiversité, une transformation profonde et rapide de notre société doit s'enclencher, impliquant l'ensemble des parties prenantes.

Alors qu'une mobilisation générale est nécessaire pour relever le défi de la transition énergétique et écologique, **de nombreux jeunes sont encore mal informés** sur ces sujets.

Selon une étude menée par l'Ipsos et la Fondation Collège de France en 2021, la thématique du réchauffement climatique est à la fois le sujet scientifique qui suscite le plus d'intérêt et la thématique sociétale qui préoccupe le plus la jeunesse. Pourtant, leurs connaissances sur le sujet s'avèrent limitées. En effet, ils ne maîtrisent pas le vocabulaire permettant d'appréhender les débats : 46 % et 55 % des jeunes interrogés déclarent respectivement ne pas bien connaître la signification des expressions « gaz à effet de serre » et « empreinte écologique ». Ils sont également victimes de nombreuses fausses informations qui circulent puisque 47% pensent que la réalité du réchauffement climatique n'a pas été démontrée scientifiquement¹.

En tant que collectivité territoriale, la Région Île-de-France assure la construction, la rénovation, les réparations et l'équipement des établissements publics locaux d'enseignement (EPL) sur son territoire. Responsable du fonctionnement global des lycées (maintenance, restauration, entretien), **la Région mène également une politique de développement durable volontaire** visant à sensibiliser la communauté scolaire et à mettre en place des pratiques écologiques quotidiennes au sein des établissements, notamment à travers la Démarche des Lycées Éco-Responsables. La Région Île-de-France propose ainsi à ses 470 lycées de rentrer dans cette démarche participative, écologique et citoyenne.

Dans ce contexte, la Démarche des Lycées Eco-Responsables à travers **sa nouvelle offre de service « Sensibilisation à l'environnement dans les lycées franciliens »** soutient donc les lycées à la réalisation d'activités pédagogiques sur l'environnement et le développement durable.

¹ Les jeunes et la Science, crédibilité des scientifiques et conditions d'optimisation de la confiance dans la parole des chercheurs, Nov. 2021, Ipsos, Fondation collège de France – URL : https://www.ipsos.com/sites/default/files/ct/news/documents/2021-11/Enquete%20Ipsos_Fondation%20College_de_France.pdf

II. Présentation du dispositif

1. L'Objectif

L'objectif de ce nouveau dispositif est de pouvoir organiser des activités de sensibilisation sur le développement durable de **manière individualisée, personnalisée et au sein même de l'établissement.**

2. La thématique

La prestation de sensibilisation devra être en lien avec un ou plusieurs des **17 Objectifs de Développement Durable** des Nations Unies ainsi qu'une ou plusieurs des **6 thématiques environnementales** de la Démarche régionale des Lycées Eco-responsables :

- Energie – Climat
- Biodiversité
- Prévention et Gestion des déchets
- Gestion de l'eau
- Alimentation – Santé
- Solidarité

3. Le format

Les établissements peuvent demander des activités de sensibilisation de **trois types** :

- a) **Une conférence** : une présentation de type magistrale, de 2h ou 3h, s'adressant à un minimum de 60 personnes (sans maximum, en lien avec la capacité d'accueil sécuritaire de la salle).
- b) **Un atelier pédagogique** : un atelier participatif mobilisant de manière active les participants. La durée globale de cette prestation dure 2h ou 3h. Elle s'adresse à minimum 30 personnes jusqu'à un maximum de 60 personnes.
- c) **Une activité hybride** (conférence et atelier pédagogique) : une activité mixte couplant conférence et atelier participatif. Cette activité dure 3h et s'adresse à minimum 30 personnes jusqu'à un maximum de 60 personnes

⇒ *Chaque type de prestations (type a, b ou c) peut être **clef en main** (outil pédagogique déjà existant) ou bien **créé sur mesure**, dans la limite du budget alloué à cet effet.*

III. L'exécution de la prestation

1. Le prestataire

La Région Île-de-France a contractualisé un accord-cadre auprès du **groupement de deux associations : Graine Île-de-France et Vivacités Île-de-France**. Ces deux têtes de réseau associatif comptabilisent plus de 150 associations adhérentes spécialistes de l'éducation à l'environnement et au développement durable.

Ainsi, pour chaque sollicitation, **l'activité de sensibilisation demandée sera réalisée par un animateur d'une association experte de la thématique ciblée.**

Missions du prestataire

- **La préparation du contenu** de l'activité pédagogique, en collaboration avec la communauté scolaire à l'origine de la demande (élèves, professeurs, agents des lycées, personnels de direction) ;
- **L'organisation logistique** en lien avec l'établissement ;
- **L'animation** de l'activité pédagogique ;
- **La diffusion du questionnaire de mesure d'impact** et de retour d'expérience après la sensibilisation.

Ethique du prestataire

Suite à la contractualisation du marché, l'animateur s'engage :

- à faire preuve de **rigueur scientifique** concernant le contenu diffusé auprès du public ;
- à favoriser une **approche positive** des divers sujets évoqués, en exposant autant les problématiques que les perspectives de solutions, afin d'éveiller les consciences et l'envie d'agir, en évitant un maximum toute éco-anxiété ;
- à animer les sensibilisations **de manière participative afin de rendre le public acteur de sa propre sensibilisation** ;
- à **adapter son contenu aux types d'établissements** (généraux, techniques et professionnels), aux types de **spécialité** (horticulture, agriculture, menuiserie, etc.) ainsi qu'aux **niveaux des élèves ciblés** (2nd, 1^{ère}, Terminale).

2. Exécution administrative

Une fois que les parties prenantes (établissement, prestataire, Région) se sont mises d'accord sur l'activités de sensibilisation qui sera réalisée, les prestations sont financées par la Région Île-de-France via l'édition d'un bon de commandes.

3. Lieu d'exécution

Les prestations pourront être réalisées au sein des [470 lycées](#) d'Île-de-France (chiffre évolutif), et en particulier dans les Lycées Éco-Responsables.

4. Dimensionnement de l'offre

Environ quarante prestations de sensibilisation pourront être financées chaque année, soit 1 sensibilisation par semaine en moyenne.

Le nombre de demandes et prestations par établissement n'est pas limité, en revanche une priorité sera apportée aux établissements qui n'ont pas encore ou qui ont peu bénéficié de ces actions.

5. Exécution de la prestation : les étapes

a. Dépôt d'une demande de sensibilisation par le lycée auprès de la Région IDF

Pour déposer une demande d'activité de sensibilisation, l'établissement doit **remplir le formulaire ci-après** : <https://forms.office.com/e/kmF3kQszEC>.

Le chef d'établissement doit également envoyer **la charte d'engagement** certifiant que le projet sera bien réalisé dans l'établissement si celui-ci est sélectionné. La charte est à envoyer à l'adresse mail suivante : sensibilisation-eedd.lycee@iledefrance.fr

b. Validation de la demande

Une fois la demande réceptionnée, l'équipe de la **démarche des Lycées Eco-Responsables** l'**analyse et valide ou non le projet** auprès de l'établissement.

La sélection sera opérée afin de respecter une **diversité géographique** des lycées sélectionnés, une **diversité de filières**, ainsi qu'une **variété de thématiques traitées**.

En cas de validation de la demande, la démarche des Lycées Eco-Responsables envoie à l'établissement **un mail de validation** au chef d'établissement.

Tous les échanges par mail s'effectueront via cette adresse : sensibilisation-eedd.lycee@iledefrance.fr

c. Réunion de cadrage

Une fois que le chef d'établissement a donné son accord, **une réunion de cadrage** est organisée afin de définir concrètement ce que le prestataire et ses associations adhérentes peuvent réaliser afin d'être au plus proche de la demande formulée.

Cette réunion inclut **le prestataire, l'établissement** (personnels à l'origine du projet avec le personnel de direction) et, de manière facultative, **un représentant de la Région**. Cette réunion peut se réaliser en visioconférence ou en présentiel.

Au terme de la réunion de cadrage, **le prestataire rédige un compte-rendu sur ses préconisations et la prestation de sensibilisation choisie par les parties prenante** (cf

Annexe n°1). Cette note sera envoyée à l'Établissement pour signature puis à la Démarche des Lycées Eco-Responsables pour validation et **engagement d'un bon de commande**.

Par la suite, le prestataire trouve un(des) animateur(s) d'une association spécialisée sur la thématique ciblée pour réaliser l'activité de sensibilisation. Il revient vers le chef d'établissement et la Démarche des Lycées Eco-Responsables avec une **proposition de contenu précis de l'action de sensibilisation** (cf annexe n°2).

⇒ **La prestation de sensibilisation devra se tenir au plus tard 30 jours (ouvrés et hors vacances scolaires) après l'édition du bon de commande.** Une flexibilité du calendrier envisagé est prévue si le lycée souhaite faire cette sensibilisation à un moment précis de l'année dans le cadre d'un projet pédagogique plus large.

d. Réalisation de la sensibilisation et évaluation in situ

L'animateur sélectionné se charge **de préparer le contenu de l'activité pédagogique**, en collaboration, si nécessaire, avec la communauté scolaire à l'origine de la demande.

Il veille également à ce que **toute la logistique et les éléments techniques** (projecteurs, micros, ordinateurs, matériels spécifiques, etc.) **soient prévus et fonctionnels pour le jour de la prestation**, en lien avec l'établissement.

Il **anime ou coanime l'activité pédagogique** au sein de l'établissement.

Il se charge également de **prendre des photos et/ou vidéos de l'activités** (ayant préalablement fait signer les autorisations de droits à l'image qu'il transmettra à la Région Île-de-France).

A la fin de l'activité, **il diffuse un questionnaire de mesure d'impact** et de retour d'expérience auprès des élèves, afin que l'établissement et la Région IDF puissent avoir une évaluation de la prestation et ainsi améliorer leurs actions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement et au développement durable.

ANNEXE n°1 : FORMAT COMPTE RENDU REUNION DE CADRAGE

SENSIBILISATION A L'ENVIRONNEMENT ET AU DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LES LYCEES ECO-RESPONSABLES

NOM DE L'ETABLISSEMENT, VILLE, DPT

COMPTE-RENDU REUNION DE CADRAGE DU JJ/MM/AAAA



PARTICIPANTS

Noms, prénoms, mails du ou des représentants du Lycée :

Noms, prénoms, mails du ou des représentants de la structure du Titulaire :

Noms, prénoms, mails du ou des représentants de la Région Ile-de-France :

Synthèse de la réunion

- **Description de la demande de l'établissement**
 - Sujet précis de la sensibilisation
 - Format de la sensibilisation
 - Objectifs pédagogiques de la sensibilisation
 - Objectifs de réalisations concrètes au sein de lycée (facultatif)
 - Lien avec un projet pédagogique plus large
 - Effectif (nombre et niveau des participants)
 - Temporalité de réalisation de la sensibilisation
 - Autres demandes ou points spécifiques
- **Proposition du titulaire pour répondre à la demande**
 - Type de prestation (conférence/atelier pratique/format hybride)
 - Niveau de la prestation (clef en main/création de contenu) - justification
 - Description d'un préprogramme
 - Liste des partenaires envisagés pour réaliser la sensibilisation

Prochaines étapes et calendriers

- Listes des prochaines étapes - Rétroplanning
- Date du retour du titulaire vers l'établissement et la Région Île-de-France avec proposition d'un ou de plusieurs animateurs, du programme finalisé de la sensibilisation et du contenu qui sera présenté - convenir d'une manière de communiquer (mail, drive, etc.).
- Date envisagée de la sensibilisation

Signature du titulaire :	Signature du chef d'Établissement :	Signature de la Région Île- de- France :
--------------------------	-------------------------------------	--

ANNEXE n° 2 : FORMAT NOTE DESCRIPTION DE LA PRESTATION

SENSIBILISATION A L'ENVIRONNEMENT ET AU
DEVELOPPEMENT DURABLE DANS

LES LYCEES ECO-RESPONSABLES

NOM DE L'ETABLISSEMENT, VILLE, DPT

DESCRIPTION DE LA PRESTATION PROPOSEE - JJ/MM/AAAA



L'Animateur

- Description de la structure dont est issue l'animateur (Nom structure, description de l'activité, localisation, lien vers le site internet, contact mail)
- Présentation de l'animateur et Curriculum Vitae (CV).

La Prestation de sensibilisation

- Description de l'animation pédagogique
 - Titre
 - Thématique / sous-thématique
 - Programmation avec description précise des différents temps de la sensibilisation (format, outils et matériel utilisés, contenus abordés, objectifs pédagogiques par session, séquençage du temps)
- Précision des points ajoutés ou retirés par rapport à la demande initiale de l'établissement avec justification